

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**A partir de documents succincts remis au candidat  
3 à 5 QUESTIONS appelant des REPONSES BREVES  
ou sous forme de tableaux,  
et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat  
et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents**

Durée : 1h30  
Coefficient : 2

*Après avoir pris connaissance des documents ci-joints (5 pages), répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre :*

**Question 1 (6 points)**

Expliquez le titre du dossier : "Cantines scolaires : choix de gestion à la carte..." (1 point)

En vous servant du contexte, expliquez en deux lignes :

- le terme :  
"Externalisation de service" (page 3) (1 point)
- la phrase :  
"Sous couvert du service public, on finissait par accepter presque n'importe quoi" (page 4)  
(1 point)
- l'expression  
"un permis à points pour les enfants qui déjeunent à la cantine..." (page 5) (1 point)

Donnez un synonyme du mot "dérogation" (page 5) (1 point)

Donnez un antonyme du mot "obligatoire" (page 3) (1 point)

**Question 2 (6 points)**

D'après les éléments du dossier, énumérez en les définissant succinctement l'ensemble des choix de gestion qui s'offrent à une collectivité pour assurer un service de restauration scolaire. (3 points)

Choisissez deux modes de gestion différents dont vous présenterez les principaux avantages et inconvénients. (3 points)

**Question 3 (3 point)**

A partir des informations du dossier, indiquez les objectifs du plan d'accueil individualisé et les acteurs concernés. (3 points)

**Question 4 (3 points)**

A partir des textes du dossier :

- Restituez sous forme d'un tableau le nombre de repas servis en restauration scolaire annuellement dans les villes de moins de 10 000 habitants, de plus de 10 000 habitants. (2 points)
- Si l'on considère que le prix du repas pour l'année scolaire 2004 - 2005 était de 2,85 euros, quel était le montant maximum autorisé d'un repas pour l'année scolaire 2005 - 2006 ? (Le détail des calculs devra apparaître, vous arrondirez le résultat au 1/100). (1 point)

**Question 5 (2 points)**

D'après les éléments du dossier, et quel que soit le mode de gestion choisi :

- le service à table peut-il être confié à une société privée? (1 point)
- qui est responsable de la restauration scolaire ? (1 point)

**Ce sujet comporte 6 pages**

↳ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↳ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

↳ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée**

↳ **Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**